
Décélération sur la consommation, accélération sur la réparation

1. L'INDICE DE REPARABILITE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES



Le dispositif est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour tous les **nouveaux modèles de cinq catégories de produits** : les lave linges à chargement frontal, les ordinateurs portables, les téléphones mobiles multifonctions, les téléviseurs et les tondeuses à gazon électriques.

Il s'agit d'une **note sur dix** calculée sur la base de **cinq critères** : une note relative à la durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'entretien ; une note relative au caractère démontable de l'équipement ; une note relative aux durées de disponibilité des pièces détachées et aux délais de livraison ; une note relative au rapport entre le prix de vente des pièces détachées et le prix de vente de l'équipement et une note relative à des critères spécifiques à la catégorie d'équipements concernée.

Le calcul de l'indice se fait au moment de « *la première mise à disposition d'un équipement électrique ou électronique sur le marché national* ». En magasin, l'affichage de l'indice prend des couleurs variant **du rouge** (note inférieure ou égale à 1.9) **au vert foncé** (note supérieure ou égale à 8). L'indice doit être présent « *de manière visible, sur chaque équipement proposé à la vente, ou à proximité immédiate* ». Pour la vente en ligne, l'indice doit être affiché « *de manière visible dans la présentation de l'équipement et à proximité de son prix* ». Quant au détail des notes des cinq critères du calcul de l'indice, il doit être mis à disposition « *par tout procédé approprié* ».

2. LES RESEAUX DE REPARATION

Il en existe plusieurs, on peut citer le site annuaire-reparation.fr qui permet de trouver un réparateur près de chez soi. Grâce à ce site, il y a possibilité de **réparer des équipements électriques et électroniques** - dont électroménager -, des vêtements et chaussures, du mobilier, des articles de sport, des bijoux et même des instruments de musique.

Quant au concept du « repair café », qui permet de lutter contre le gaspillage, il est en plein essor. C'est un atelier consacré à la **réparation d'objets** où l'on peut tenter de réparer ou faire réparer un objet au lieu de le jeter. Il est organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent un même endroit. Bien souvent, il s'agit d'objets électriques et électroniques mais certains repair café acceptent les vêtements et même les vélos.